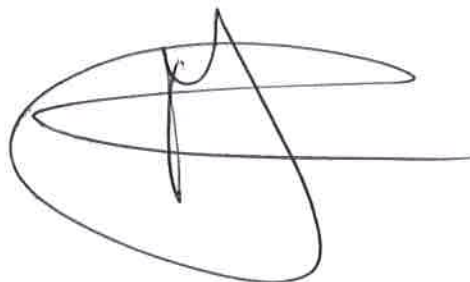


PACTE MONDIAL

COMMUNICATION SUR LE PROGRES

RAPPORT 2018



Siège Social : 42 Impasse de la Garrigue - ZAC Les Colombiers – 13150 BOULBON
Tél. 04 90 43 93 26 – Fax 04 90 43 93 12

Agence Martigues : Tél. 04 42 02.06.70 – Fax 04 42.06.23.79 / **Agence Bollène** : Tél. 04 90 30 29 69 – Fax 04 90 30 29 70

Agence Le Havre : Tél. 02 32 72 41 60 – Fax 02 32 72 63 90

Les 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU

Droits de l'homme

1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
2. Ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

Droit du travail

3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
4. Contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire
5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
6. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Protection de l'environnement

7. Appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement
8. Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Lutte contre la corruption

10. agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

I/DECLARATION DE SOUTIEN AU PACTE MONDIAL

SOPROVISE rappelle que sa vocation est de réaliser des prestations d'échafaudages et d'isolation thermique principalement en milieu industriel et nucléaire. Afin d'assurer sa pérennité et son développement, nous nous devons de satisfaire au mieux les exigences de qualité et de sûreté de nos clients tout en garantissant la santé et la sécurité de notre personnel ainsi qu'en limitant notre impact sur l'environnement.

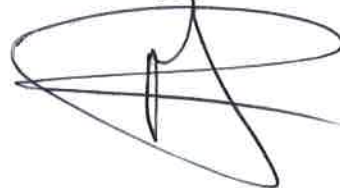
Notre adhésion en date du 26 octobre 2012 au pacte mondial de l'ONU s'inscrit dans cette démarche. Par la présente communication, nous voulons démontrer la poursuite de nos actions pour promouvoir les principes édictés par le pacte mondial de l'ONU.

Par la présente déclaration, la société Eurisole SAS représentée par M Maxime de Cock, Présidente de Soprovise, réitère son soutien aux dix principes du Pacte Mondial de l'ONU concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous exprimons notre volonté de continuer à faire progresser ces principes en les intégrant à notre stratégie, notre culture commerciale et nos modes opératoires.

Cet engagement est l'occasion de montrer l'attachement de l'entreprise Soprovise pour l'éthique dans les affaires. Cet engagement résulte de la conviction d'inscrire ses activités dans une perspective de développement durable respectueuse des salariés qui composent l'entreprise et de l'environnement. Cet engagement exprime aussi notre volonté de sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes – salariés, clients et fournisseurs, aux bonnes pratiques sociales, sociétales et environnementales.

Le Président





La présente communication concerne notre sixième année d'adhésion et fait état des actions menées.

Soprovise rappelle qu'elle exerce exclusivement ses activités en France, que 100% de ses salariés sont majeurs et 98,5% employés sous contrat à durée indéterminée à temps complet, 1,5% étant à temps partiel. Enfin, elle précise que ses activités ne sont pas polluantes et que leur impact sur l'environnement n'est pas significatif.

I/ DROITS DE L'HOMME

I.1/La société SOPROVISE respecte la déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Ses activités étant exclusivement exercées en France, elle respecte les lois et règlements en vigueur en France.

Elle maintient l'application de sa charte éthique aussi bien envers ses salariés que ses partenaires commerciaux. En outre, elle prône l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

I.2/Indicateur HR4 = aucun incident en matière de discrimination ou de violation des droits de l'homme.

II / NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Il convient de préciser que Soprovise réitère son adhésion aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et en particulier des conventions relatives à la protection des travail, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

L'entreprise assure au personnel l'ensemble des droits prévus par la législation française et s'attache à faire vivre la négociation collective.

-Coordination en 2018 comme au cours des années précédentes des conditions de travail via deux instances clés : comité d'entreprise et CHSCT et à compter de novembre 2018 du Comité Social et Economique (CSE) comprenant une commission de santé et sécurité (CSSCT).

-Poursuite de l'engagement de l'entreprise dans l'amélioration des conditions de travail et de sécurité : gestion des risques professionnels, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, lutte contre les discriminations et transparence auprès des salariés sur le fonctionnement de l'entreprise.

DESCRIPTION DES ACTIONS ENTREPRISES EN 2018

II.1/ Gestion des risques professionnels

- Formalisation et suivi du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- Formation d'un moniteur PRAP et déploiement d'une formation interne gestes et postures.
- Réalisation d'une évaluation approfondie des RPS
- Enquête de satisfaction du personnel réalisé en janvier – février 2018 par rapport à différentes thématiques (environnement de travail, communication avec l'encadrement,...). Cette enquête est menée de façon périodique qui pérennise cette démarche.
- Le développement durable a été intégré dans le process achats et les entretiens annuels des salariés.
- Mise en place du tri sélectif des déchets dans chaque agence avec un programme de réduction des déchets.
- Sensibilisation des collaborateurs à la thématique du handicap (action en 2019).

II.2/ Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

- la révision des fiches de fonction et mise en place d'une GPEC globale ont été finalisés.
- Audit réglementaire finalisé.
- Un indicateur de suivi nominatif du déploiement des causeries a été mis en place.

II.3/ Lutte contre les discriminations

Soprovise continue sa lutte contre la discrimination à la fois dans ses recrutements et la progression professionnelle de ses salariés.

Le processus de recrutement est ouvert à tous les candidats quelle que soit leur origine.

L'essentiel dans le choix d'une candidature reste le profil académique, professionnel et les acquis du candidat.

Tous les recrutements réalisés à ce jour démontrent ce respect de l'origine et du sexe des candidats.

Soprovise a conclu un accord d'entreprise avec les syndicats CGT et CFTC sur la mixité et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes en date du 30 avril 2015, qui est toujours en vigueur.

Ainsi Soprovise poursuit ses efforts en matière de recrutement ou de promotion pour les femmes. Soprovise a rappelé dans cet accord, son objectif d'augmenter le pourcentage de personnel féminin dans ses équipes.

En outre le niveau de rémunération moyen par catégorie et coefficient fait ressortir que les femmes ont une rémunération équivalente au salaire moyen de cette catégorie.

II/4/ Favoriser l'information et la transparence

Soprovise poursuit sa politique d'information et de transparence vers ses salariés par :

- Les réunions mensuelles du comité d'entreprise et des délégués du personnel Remplacées à compter de novembre 2018 par les réunions du CSE.
- Les réunions trimestrielles du CHSCT remplacées par les réunions de la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT).
- Les causeries en matière de santé, de sécurité et d'environnement animées par le service QSHE
- Les revues quadrimestrielles de direction
- Le journal interne de l'entreprise CALECHE
- Les négociations avec les syndicats représentatifs de l'entreprise : conditions de travail, augmentation des salaires, emplois des jeunes et des seniors.

II.5/MESURES DES RESULTATS

INDICATEUR GRI LA4

L'entreprise compte 184 salariés au 31/12/2018. Tous majeurs, embauchés sous contrat à durée indéterminée et 100% couverts par les Conventions Collective du Bâtiment (ouvriers, Etam et Cadres).

Age moyen par catégorie :

Ouvriers : 41,62 ans

ETAM : 46,20 ans

Cadres : 45,30 ans

INDICATEUR GRI LA10

Jeunes de moins de 26 ans : 4 % de l'effectif

Seniors plus de 50 ans : 21,7% de l'effectif

Effectif féminin : 7% de l'effectif (conforme à l'effectif féminin moyen dans les entreprises du BTP). Précisions : les postes de direction générale relatifs à l'exploitation, financier, juridique et QHSE sont occupés par des femmes.

Formation : sur 2018, les dépenses de formation se sont élevées à 174 841 € Soit un coût moyen de 950 € par salarié (797 € en 2017).

Causeries sur la sécurité : 246 thèmes en matière de sécurité ont été abordés par ces causeries suivies par 90% du personnel. 954 visites chantiers dont 702 visites sécurité.

Audits externes :

- a) Audit annuel CEFRI : certification renouvelée
- b) Audit UTO : certification renouvelée jusqu'en 2021
- c) Audit MASE : certification obtenue pour 3 ans :

De 2016 à 2019 pour l'agence de Boulbon

De 2018 à 2021 pour les agences de Martigues, du Havre et Bollène

Taux AT

Taux de gravité sur 2018 : 1,39

Taux de fréquence sur 2018 : 13,39

INDICATEUR GRI HR5

- Application de l'accord d'entreprise sur la mixité et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes du 30 avril 2015.

III PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nos activités ont un impact très limité sur l'environnement car elles ne sont pas polluantes. Toutefois, Soprovise tient à sensibiliser son personnel sur les questions environnementales et a mis en place des actions pour réduire sa consommation d'énergie.

Ainsi, bien que non soumise sur le plan réglementaire à l'établissement d'un bilan carbone, Soprovise en réalise un sur le site « bilancarbone.org » afin de suivre ses émissions de CO₂. (*en annexe bilan carbone de l'entreprise*).

Ce bilan prend en compte les consommations d'énergie et de carburants, les transports de marchandises et de personnel, routiers et aériens ; les amortissements (informatique et flotte véhicules), le papier.

Ainsi, la société Soprovise a mis en place une charte de développement durable laquelle est remise à chaque salarié et affichée sur tous les lieux de travail.

III.1/ Actions initiées en 2014 poursuivies en 2018

- Covoiturage pour se déplacer sur les chantiers et utilisation des visio conférences pour les réunions afin de limiter les déplacements.
- Utilisation du train au lieu de l'avion pour les longs déplacements
- Réduction de l'utilisation du papier par une optimisation des outils informatiques et une centralisation des impressions.
- Photocopies recto verso
- Limitation des achats de cartouches pour imprimantes en favorisant l'impression en noir et blanc et non en couleur.
- Gestion rigoureuse de la consommation de gasoil.
- L'utilisation de vélos sur les sites de nos clients est favorisée par rapport aux véhicules moteurs lorsque cela est possible.



- Le tri sélectif est pratiqué sur l'ensemble des sites où Soprovise travaille. Des points de collecte de piles, néons et cartouches d'encre ont été mis en place et sont périodiquement collectés par un organisme spécialisé dans le recyclage.

Nouvelles actions en 2018 :

- Evaluation approfondie des RPS par un organisme extérieur
- tableau de suivi et d'analyse des maladies professionnelles.

Indicateur EN2 : diminution de 5,34 % de la consommation papier.

Indicateur EN3 : même niveau de la consommation d'électricité par rapport à 2017.

Indicateur EN4 : diminution de 5,88%. La flotte véhicules est restée stable par rapport à 2017.

IV/ PRINCIPES RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

IV.1 DESCRIPTION DES ACTIONS MENEES EN 2017

En 2012, Soprovise a formalisé sa politique anti-corruption par les outils suivants :

- Charte éthique établie et diffusée auprès de tous les collaborateurs de l'entreprise, intégrée dans ses conditions générales de vente de l'entreprise.
- Une Politique de prévention de la fraude et de la corruption.
- Charte de développement durable.

Cette politique s'applique à l'entreprise et à tous ses partenaires (actionnaires, salariés, fournisseurs, sous-traitants, clients, administrations)



Dans le cadre de sa politique anti-corruption, Soprovise ne propose aux personnes physiques aucun avantage financier afin d'en tirer un avantage commercial ou contractuel, à l'exception de remises aux bénéficiaires de personnes morales. Cela n'exclut pas une politique de gratifications - cadeaux ou invitations – accordés à des clients, qui restent exceptionnels et qui ont pour seul but de consolider l'image de marque de l'entreprise et d'entretenir de bonnes relations commerciales. Leur valeur reste symbolique et n'est pas en mesure d'influencer une décision commerciale.

Vis-à-vis des fournisseurs et des sous-traitants :

Le choix de nos fournisseurs se fait en accord avec nos valeurs éthiques et selon un Code de conduite établi en octobre 2012 que nous leur demandons de respecter.

Dans le cadre de sa politique anti-corruption, les collaborateurs de Soprovise n'acceptent des fournisseurs aucun avantage financier afin d'en tirer un avantage commercial ou contractuel, à l'exception de remises tarifaires au profit de Soprovise.

Ce code de conduite vise à faire respecter les principes de l'ONU à nos fournisseurs.

Cette démarche témoigne de l'engagement de Soprovise de l'application d'une politique anti-corruption et de développement durable dans le cadre de ses achats et contrats de services.

IV.2/MESURES DES RESULTATS

INDICATEUR GRI SO2

Charte éthique :

- Remise renouvelée chaque année à 100% du personnel et communication à tout nouvel embauché
- Affichage sur tous les lieux de travail
- Engagement personnel de la part de tous les salariés encadrants
- Insertion de la charte dans les conditions générales de vente et de location de Soprovise

Code de conduite :

- remise renouvelée chaque année auprès de tous nos fournisseurs.
- réception à la fin de l'année 2018 d'acceptation de ce code de conduite par plus de la moitié de fournisseurs

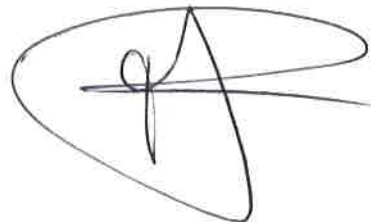
Charte de développement durable :

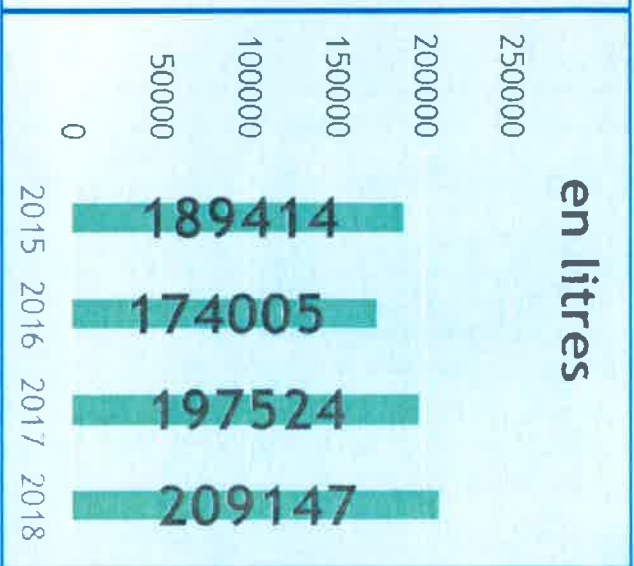
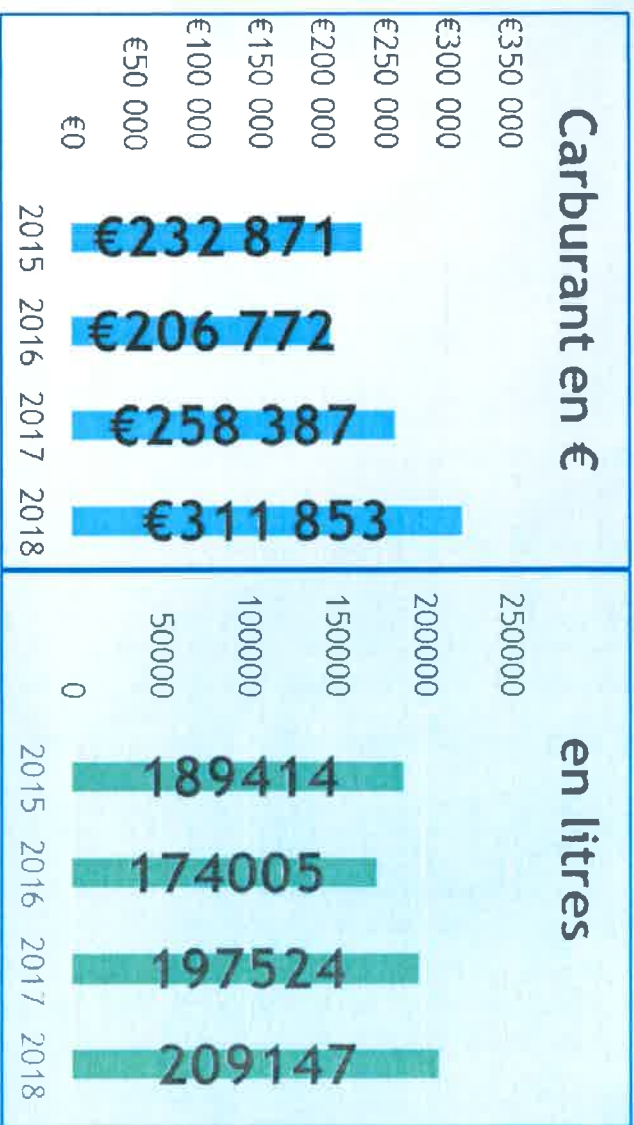
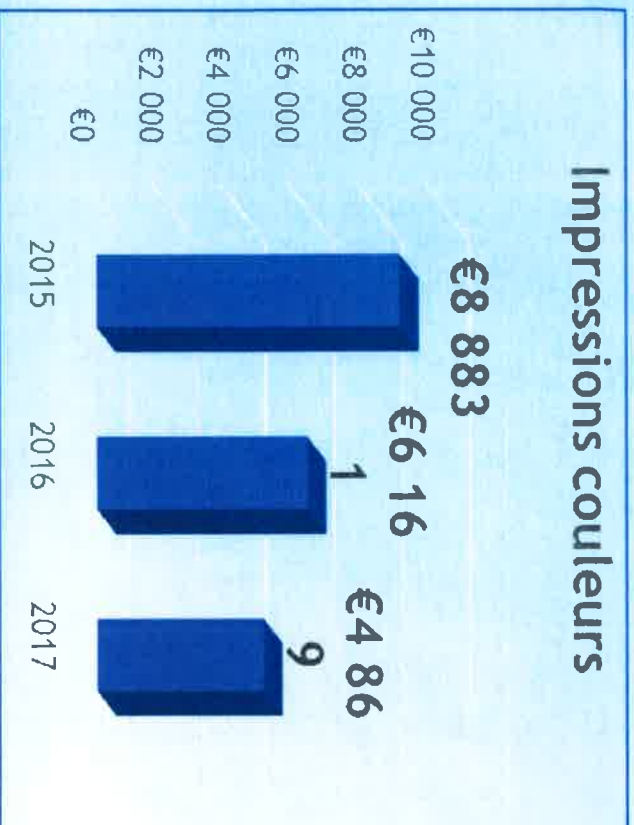
- remise renouvelée chaque année à 100% du personnel et communication à tout nouvel embauché.
- Affichage sur tous les lieux de travail

Aucun manquement constaté sur 2018 aux principes définis dans le cadre de notre politique anti-corruption.

Cette démarche s'inscrit dans une perspective d'amélioration continue devant permettre de continuer de progresser sur les axes défendus par le Pacte Mondial de l'ONU.

Le Président





- Impressions couleurs : pas de données pour 2018.
- Consommation de carburant en hausse, tant en volume (+5,88%) qu'en coût (+20,7%).
- Diminution de la consommation papier (-5,34% par rapport à N-1).

BILAN CARBONE

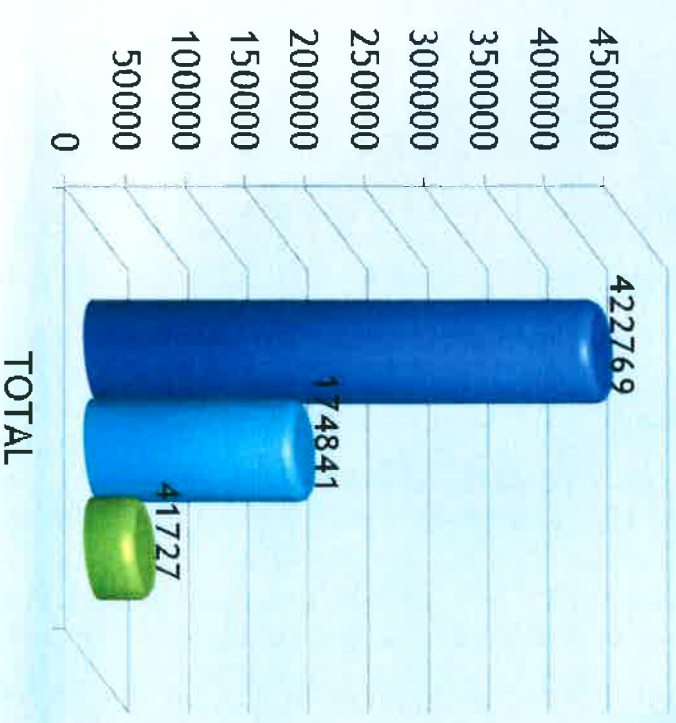
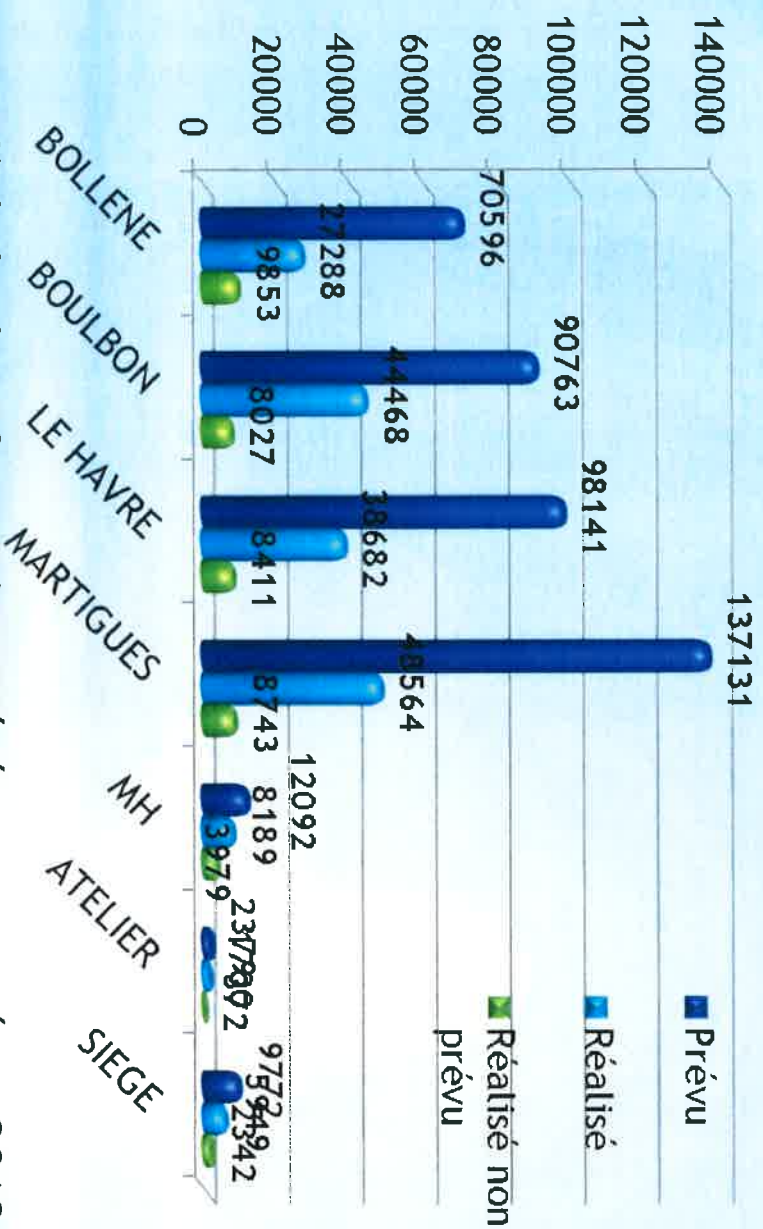
Bilan réalisé sur le site www.goodplanet.org (anciennement bilancarbonate.org).

Postes pris en compte pour le calcul : énergie, déplacements terrestres (hors trajets domicile/travail), déplacements aériens, fret, consommables, immobilisations.

Année	teqCO ²	Coût compensation (€)	teqCO ² /personne
2010	791,086	15 822	3,042
2011	871,20	17 424	2,904
2012	961,24	19 225	3,08
2013	985,22	19 700	3,37
2014	899,37	17 987	3,31
2015	844,95	16 899	3,43
2016	805,46	16 109	3,71
2017	932,77	18 655	4,55
2018	898,08	19 758	4,88

Au total, 3,7% de teqCO² en moins que l'an passé (+15,8% en 2017, -4,67% en 2016, -6,05% en 2015) avec une baisse d'effectif de 8,9%.

BILAN FORMATION



41,54% du budget formation a été consommé en 2018 (174 841€).

Les formations supplémentaires non prévues représentent 9,8% du budget prévisionnel.

En 2018 nous avons versé une contribution volontaire à notre OPCA de 15 735€.

Il nous a été reversé 55 601€, ce qui représente un solde net de prise en charge de 39 866€, soit 22,8% des dépenses (22% en 2017, 35% en 2016, 20% en 2015).

À noter 3347€ de formations facturées non réalisées.

Coût par personne



PLAN DE FORMATION 2019

➤ **Budget prévisionnel 2019 : 415 296€**

(422 769€ en 2018, 241 660€ en 2017, 354 240€ en 2016, 691 391€ en 2015). Augmentation due aux recyclages nucléaires.

➤ 627 « personnes-formations », soit un **coût moyen de 662€ par personne** (646€ en 2018, 504€ en 2017, 595€ en 2016, 747€ en 2015, 467€ en 2014 et 1784€ en 2013).

Arrêt des formations nucléaires sur l'agence de Martigues.

Au 01/10/19 la formation nucléaire CSQ redevient obligatoire pour l'ensemble des intervenants.

Avec la réforme de la formation, nous n'avons pas encore d'information sur la prise en charge possible des formations pour les entreprises de plus de 50 salariés.